

**CONFERENCE DE PRESSE DU SYNDICAT NATIONAL DU PERSONNEL PARAMEDICAL  
ET D'APPUI DE LA SANTE PUBLIQUE « SYNAPA »**

*Bujumbura, Cathédrale Sainte Trinité, le 12 octobre 2024*

**THEME :**

Les obstacles liés à l'atteinte de la **vision « Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 »** en matière de la santé publique.

Mesdames, Messieurs les professionnels de la santé tout protocole observé,

Chers journalistes,

Camarades membres du syndicat SYNAPA,

Mesdames et Messieurs ;

En cette date du 12/10/2024, le syndicat SYNAPA a jugé opportun d'organiser une conférence de presse pour partager avec l'opinion tant nationale qu'internationale les préoccupations majeures d'un grand nombre des professionnels de la santé en rapport avec la gouvernance en santé, considérée comme une entrave majeure à l'atteinte des objectifs de la vision **« Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 »**.

La gouvernance en santé est le socle de l'offre de soins de santé de qualité à la population, du bien-être social et de l'épanouissement du personnel de la santé.

L'absence du bien-être social et de l'épanouissement du personnel de la santé crée un environnement de frustration qui influe négativement sur la qualité de soins de santé offerts à la population.

Actuellement, le personnel du secteur de la santé fait face à des injustices sociales liées à une gouvernance non rassurante.

Les causes principales de cette frustration sont les suivantes :

- L'absence de dialogue social ;
- Le blocage de la formation de mise à niveau des infirmiers A3 ;
- La lenteur exagérée dans la mise en place des organes de gestion des ordres professionnels des infirmiers et des sages-femmes et ceux des professions alliées.

Chers journalistes,

1. Le dialogue social fait défaut au sein du ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida. Depuis sa nomination le ministre actuel de tutelle n'a jamais rencontré ses partenaires sociaux. La fédération et les principaux syndicats du secteur ont sollicités à maintes reprises de l'audience sans y parvenir. Les travailleurs du secteur de la santé commencent à perdre de l'espoir et la confiance envers leurs syndicats, en croyant que leurs représentants ne portent plus leurs voix envers l'autorité. Tous les problèmes majeurs d'ordre professionnel qui devraient être résolus à travers le dialogue social restent pendents et constituent une menace pour la paix sociale dans le secteur et renforcent l'injustice sociale.

Le SYNAPA regrette l'absence de dialogue avec le ministre de tutelle quand nous savons que c'est le dialogue qui contribue à la cohésion sociale.

2. Concernant le blocage de la formation de mise à niveau des infirmiers A3, l'histoire se trace comme suit : en 2005, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a commandité une étude d'évaluation du paquet de prestations de soins offerts à la population par les infirmiers A3. Le rapport de cette étude a montré qu'il y a un large fossé entre les compétences acquises durant leur formation et celles attendues pour offrir les soins de qualité à la population.

Ainsi, une réforme profonde du système de formation des infirmiers a été décidée en vue d'adapter le paquet de soins convenable aux besoins de la population.

Le changement de ce système de la formation infirmière a eu comme conséquence le blocage du passage de l'infirmier A3 à l'infirmier A2, les mettant ainsi en situation de mécontentement et de frustration, par défaut de perspectives d'évolution de leur carrière.

L'étude a également notifié l'absence des référentiels des infirmiers A3 qui pose des problèmes quant à la description des tâches à accomplir en présence d'autres professionnels infirmiers de la même catégorie (infirmiers A2, A0, de niveau master et de PhD). Ceci entraîne une mauvaise affectation du personnel infirmier qui se retrouve souvent à des postes dont la description ne concorde en rien avec leur profil de compétence.

Pour corriger ces lacunes, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a intégré dans sa politique sectorielle, la stratégie nationale de la formation des personnels de santé au Burundi préfacée le 21 janvier 2015 par le ministre de l'époque et qui préconise cinq actions suivantes :

- a) Adapter tous les programmes de formation initiale des personnels de santé sur le modèle BMD et les descriptions de poste ;
- b) Elaborer une stratégie et un plan opérationnel pour le rehaussement du niveau de formation des infirmiers A3 et la transition de la formation de niveau A2 au niveau A0 ;
- c) Rehausser le niveau des infirmiers A3 vers le niveau A2 ;
- d) Arrêter la formation paramédicale de niveau A2.
- e) Mettre en œuvre le plan de rehaussement des paramédicaux de niveau A2 vers le niveau A0.

Malheureusement, aucune de ces actions de la stratégie n'a été mise en œuvre alors que le programme devrait prendre fin en cette année de 2024.



C'est ainsi que les professionnels de la santé ont fait recours à la chambre basse du parlement et ce dernier a invité le Ministre concerné aux questions orales sur cette situation. Lors des questions orales, les députés ont recommandé au Ministre de mettre en œuvre la stratégie nationale de la formation des personnels de santé en insistant particulièrement sur la formation des infirmiers A3 qui sont jusqu'à maintenant bloqués pour poursuivre la formation et n'ont aucune possibilité d'avancer dans la carrière infirmière.

De retour au ministère, Dr Thaddée NDIKUMANA, Ministre de la santé publique de l'époque a manifesté l'intention de mettre en œuvre la recommandation de la chambre basse, mais, un remaniement ministériel est intervenu avant la nomination officielle de la commission ad hoc. Il a quand même transmis le dossier à son successeur qui, par après, a nommé la commission qui n'a pas fait son travail comme recommandé.

- Concernant les organes de gestion des ordres professionnels « **OISAF** » et « **OPASBU** », on note que les syndicats du secteur de la santé ont revendiqué la mise en place de ces ordres depuis 1991. Après 33 ans, le gouvernement a signé deux décrets en date du 16 janvier 2024, l'un mettant en place l'ordre des infirmiers et des sages-femmes du Burundi « **OISAF** » et l'autre mettant en place l'ordre des professions alliées de la santé du Burundi « **OPASBU** ».

Dans le cadre de la mise en place de leurs organes de gestion, une commission chargée de préparer les séances d'information a été nommée en date du 20/03/2024 et n'a pas encore fait son travail alors que c'est un préalable avant l'organisation des assemblées générales électives. C'est-à-dire que les bénéficiaires des services de ces ordres professionnels restent toujours victimes de l'inaction de cette commission.

Telles sont les raisons majeures à l'origine du climat de mécontentement et de frustration qui règne actuellement au sein du personnel du secteur de la santé.

Chers journalistes,

Si cette situation reste ainsi, l'atteinte des objectifs de la vision « **Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060** » en santé publique est improbable, particulièrement en ce qui concerne le troisième pilier de la vision « **l'équité sociale** » qui concerne en grande partie le Ministère ayant la santé publique dans ses attributions.

Les raisons sont les suivantes :

- L'objectif 12 « **Améliorer l'accès aux soins de santé de base pour tous** », qui préconise l'amélioration des performances du système de santé et l'élargissement de l'offre de services à tous les niveaux de la pyramide sanitaire. Ici, l'obstacle majeur étant le non-respect de la politique sectorielle, notamment, la stratégie nationale de la formation des personnels de santé.
- L'atteinte de l'objectif 13 « **Développer des services hospitaliers de pointe** » reste également problématique aussi longtemps que les autorités du ministère s'opposent au rehaussement de niveau des infirmiers A3 constituant plus de 60% du personnel œuvrant dans les formations sanitaires et s'opposant à la mise en œuvre des normes de l'EAC en matière du personnel de la santé.

*am*

- c) L'atteinte de l'objectif 14 « Développer une éducation de base de qualité et inclusive » et l'objectif 15 « Mettre en place une formation professionnelle post-fondamentale adaptée aux besoins de l'émergence » serait toujours compromise : la libéralisation de la formation des professionnels de la santé au Burundi avec une régulation lacunaire a rabaissé la qualité de la formation avec comme conséquence la dégradation de l'éthique et de la déontologie médicale. En outre, avec la libéralisation, la formation des professionnels de la santé au Burundi est devenue une activité commerciale, d'où, le chômage exagéré des professionnels de la santé avec des conséquences sous-jacentes.
- d) D'autres défis en rapport avec l'atteinte de la vision « **Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060** » attirent l'attention des professionnels de la santé, notamment :
  - L'ignorance et/ou le non-respect de la loi ;
  - La solidarité négative de la part des administratifs observée dans certaines situations d'ordre professionnel ;
  - L'insubordination par rapport à la mise en exécution des décisions prises par la hiérarchie ;
  - Le non-respect de la planification du ministère en cas de changement de l'autorité ministérielle qui biaise le principe de la continuité de l'état, etc.

Voici, grossso modo, les obstacles majeurs de l'atteinte de la vision « **Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060** », particulièrement dans la construction de son troisième pilier.

De tout ce qui précède, le SYNAPA demande ce qui suit :

#### 1° Au gouvernement :

- Instruire au Ministère de la santé publique et de la Lutte contre le Sida à mettre en œuvre la stratégie nationale de la formation des personnels de santé telle que validé en 2014 dans le seul objectif de rendre disponible les ressources humaines compétentes et motivées dans les différents services de santé et mettre en œuvre les recommandations de l'EAC sur le profil du personnel de la santé.
- Arrêter des mécanismes permettant aux lauréats du baccalauréat en sciences de la santé de poursuivre sans entraves leurs études universitaires selon le système BMD.
- Mettre fin à la libéralisation de la formation en sciences de la santé dans un secteur hautement sensible.
- Dans le cadre de l'amélioration des performances du personnel de la santé, investir proportionnellement selon les effectifs de chaque catégorie de professionnels de la santé, étant donné que l'offre de soins de santé est un travail d'équipe.
- Faire assoir le dialogue social au sein du ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida.
- Pour les différentes catégories de professionnels de la santé, mettre en place les référentiels en vue de bien définir les tâches de tout un chacun et se conformer à ces tâches dans l'affectation du personnel.

#### 2° Au Parlement :

- Suivre de près la mise en œuvre de toutes les recommandations formulées à l'endroit du Ministère de la santé Publique et de la Lutte contre le Sida.

- Ecouter attentivement les doléances de la population en général et celles des syndicats en particuliers, ces derniers étant des porte-paroles de tous les travailleurs.

Voici alors, chers journalistes, la contribution du SYNAPA dans le cadre de l'atteinte de la vision « **Burundi pays émergent en 2040 et développé en 2060** » dans le domaine de la santé.

En conclusion, étant donné que l'autorité du MSPLS ne comprend pas l'importance de la rapidité de la mise en œuvre des organes des ordres professionnels, le syndicat SYNAPA compte consulter les responsables des autres organisations professionnelles concernées en vue d'arrêter ensemble des stratégies qui permettront la mise en place de ces organes dans les plus brefs délais.

Pour ce qui est du blocage du dialogue social et la mise en œuvre de la stratégie nationale de la formation pour combler le déficit de profil essentiel pour la réalisation du développement sanitaire, nous allons recourir aux mécanismes préconisés par la loi et la suite vous sera prochainement communiquée.

**Je vous remercie.**

**Fait à Bujumbura, le 12 octobre 2024**

**Pour le SYNAPA :**

Mélance HAKIZIMANA

**Président National**

